

Editorial

Alors que la mission "aptitude-médecine du travail" est sur le point de remettre ses conclusions, le Cisme et ses adhérents ont pu, à l'occasion de leur Assemblée générale tenue fin avril à Dijon, réaffirmer le cœur de leurs propositions guidées par une stratégie globale de préservation de la santé des salariés.

Cette expression des SSTI, en charge de la mission légale "d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait du travail", demeure vivement souhaitable. La sensibilisation convergente des partenaires sociaux et des contacts institutionnels dans les territoires est de nature à faire émerger les réalités de terrain au niveau national. Le Président du Cisme a eu l'occasion de renouveler l'appel à la mobilisation de tous dans cet objectif.

Cette communication doit contribuer à préparer les modifications réglementaires indispensables à la bonne exécution de la mission des Services. Le discours des SSTI se doit d'être cohérent pour le rendre plus fort et plus audible. Vous retrouverez dans ce numéro les éléments de langage qui font aujourd'hui consensus au sein du réseau des Services.

Cette vision a en effet encore besoin d'être partagée. L'exercice n'est pas toujours évident tant il demande de changer de paradigme, de se départir des réflexes ou des habitudes nés de décennies d'une approche normative définissant la nature et la périodicité du suivi individuel de l'état de santé des salariés, au détriment d'une stratégie plus globale et mieux ciblée des problématiques de santé au travail.

Ceci dit, le mouvement de fond est aujourd'hui également porté par de nouvelles réalités induites par les projets de Service depuis 2012, projets élaborés par les commissions médico-techniques, approuvés par les conseils d'administration paritaires et soumis à l'agrément des Directe. Ils permettent de déterminer des priorités et de proposer la meilleure réponse possible aux besoins de santé au travail sur un territoire donné.

Tout changement de paradigme entraîne le deuil de certaines représentations et constructions, mais celui qui nous occupe se fait dans une vision plus juste et plus adaptée de la réalité.

Assemblée Générale du Cisme à Dijon Enjeux des SSTI pour les années à venir



Dijon, ville d'accueil de l'Assemblée Générale 2015.

L'an dernier, l'Assemblée Générale du Cisme à Toulouse était essentiellement revenue sur le bilan intermédiaire de la réforme des Services et de la DGT, et avait proposé des pistes d'évolution imaginables consécutives à la lecture de cet état des lieux.

Depuis, ces pistes ont donné lieu à la tenue d'un séminaire rassemblant l'ensemble des associations régionales, à la constitution de groupes de travail relatifs aux différents enjeux des SSTI, et in fine, à la concrétisation d'une stratégie globale d'intervention des Services pour l'avenir.

Tenue à Dijon les 23 et 24 avril derniers l'Assemblée Générale de 2015 a ainsi déroulé cette stratégie de préservation de l'état de santé des travailleurs, et posé les grands enjeux et perspectives balisant l'avenir des SSTI.

Au préalable, la journée d'étude du jeudi s'est ouverte sur l'intervention de M. Henri-Jacques Smolik, Professeur de médecine du travail et des risques professionnels à la faculté de Dijon et président de Bourgogne Ergonomie, qui a retracé quelques trente ans d'histoire de la pluridisciplinarité en Santé au travail. A l'heure où les Services réfléchissent une fois de plus au fonctionnement du système de Santé au travail, la présentation du Professeur Smolik a permis de revenir sur le chemin déjà parcouru, et l'introduction des nouvelles compétences et disciplines par les SSTI.

La séquence suivante s'est portée sur l'avenir du cadre juridique des SSTI, en pleine discussion, notamment dans l'attente des conclusions de la mission "Aptitude et médecine du travail". Outre l'exposition de la stratégie de préservation de la santé des travailleurs (cf. p. 2), la séance a bénéficié des témoignages des Services qui se sont mobilisés pour tenter de faire valoir ces propositions auprès notamment des organisations professionnelles d'employeurs. ■

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » **Stratégie globale d'intervention pour la préservation de la Santé**
Page 2. Assumer au mieux les missions des SSTI.
- » **Fiche individuelle de prévention des expositions**
Page 5. Précisions réglementaires pour les travailleurs temporaires.
- » **Projet de Loi réformant le système de Santé et Ordre National Infirmier (ONI)**
Page 5. Suppression par l'Assemblée Nationale et Renvoi du projet de loi au Sénat.
- » **Rapport de branche des SSTI et Chiffres-clés**
Pages 6-7. Premiers résultats de la dernière enquête.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- » **Négociations collectives**
Page 8. Présentation du rapport de branche 2013.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » **52^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme**
Page 9. Extension de l'appel à communication jusqu'au 22 mai 2015.
- » **De l'utilisation des Fiches de Données de Sécurité**
Page 8. Rôles respectifs de l'employeur et des SSTI.
- » **Focus sur le groupe ASMT-FMP et ses productions**
Page 10. La Fiche Entretien Infirmier : aide à l'interrogatoire professionnel et outil de traçabilité.

JURIDIQUE

- » **Note juridique du Cisme**
Page 12. Incidences de l'emploi de l'infirmier rattaché à l'entreprise adhérente.
- » **Prévoyance, frais de santé et retraite supplémentaire**
Pages 13-15. Limites sociales et fiscales pour 2015 des cotisations dues au titre des régimes de PSC (suite de l'article des pages 12 et 13 des IM n° 37).
- » **Page 15.** Focus sur le suivi post-exposition à l'amiante des salariés toujours en activité.
- » **Page 16.** Une rupture conventionnelle peut être conclue pendant un congé de maternité.

N'oubliez pas !

16 JUIN 2015

RÉUNION MÉDECINS-RELAIS
ESPACE GRENELLE – PARIS 8^e